

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3428**

commune (s) : Oullins

objet : Résiliation du bail à réhabilitation à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône sur l'immeuble situé 4, rue Baudin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3428**

commune (s) : Oullins

objet : **Résiliation du bail à réhabilitation à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône sur l'immeuble situé 4, rue Baudin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

L'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône est titulaire d'un bail à réhabilitation contracté le 8 juillet 1999 avec la Communauté urbaine de Lyon et portant sur un immeuble située à Oullins, 4, rue Baudin cadastré sous le numéro 123 de la section AM pour une superficie de 205 mètres carrés. Il s'agit d'un bail consenti pour une durée de 32 ans avec prise d'effet au 8 avril 1993, devant s'achever en 2025.

Par ailleurs, l'association d'orientation islamique, propriétaire et gestionnaire de la salle de prière qui jouxte ledit immeuble, souhaiterait se rendre propriétaire de ce bien, en vue de l'extension de cette salle de prière, devenue trop petite.

La cession au profit de l'association serait opérée par la Ville d'Oullins, en suite de l'acquisition que cette dernière en aura faite préalablement auprès de la Communauté urbaine.

Par conséquent et afin de permettre la future cession de ce bien, il convient de procéder au préalable à la résiliation anticipée du bail à réhabilitation consenti à l'OPH du Département du Rhône.

Aux termes du projet d'acte, cette résiliation interviendrait moyennant le versement d'une indemnité de 75 150 €, admise par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 31 mai 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve la résiliation du bail à réhabilitation consenti à l'OPH du Département du Rhône sur l'immeuble situé 4, rue Baudin à Oullins moyennant une indemnité de 75 150 €.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

3° - La dépense de 75 150 € sera inscrite au budget principal - exercice 2012 - compte 6718 - fonction 020 - opération n° OP28O1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.